

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Sarah Klopmann*

*Date de dépôt : 18 septembre 2014*

## **Question écrite urgente**

**Curabilis : centre de soins pour détenus, prison supplémentaire ou lieu carcéral tourné définitivement vers l'enfermement ?**

Le 4 avril 2014, le Conseil d'Etat inaugurerait fièrement Curabilis.

Ce centre devait accueillir et traiter des personnes incarcérées souffrant de problèmes psychiatriques ou de graves troubles de la personnalité et/ou du comportement, condamnées sous le régime des peines et mesures. La structure se compose d'une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), d'une unité de sociothérapie et de quatre unités des mesures.

Lorsque le centre de sociothérapie La Pâquerette a été fermé suite au drame survenu en septembre de l'année passée, il avait été assuré qu'il réouvrirait, sous une autre forme, lorsque Curabilis serait en fonction.

Mais, à l'ouverture de Curabilis, on nous a expliqué que seule l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire serait prochainement occupée ; on allait transférer l'UHPP de Belle-Idée ici. On nous annonçait aussi, malgré les propos précédemment tenus, que l'unité de sociothérapie n'allait toujours pas ouvrir, car le concept devait davantage être retravaillé. Pis, on nous informait que, par manque de personnel (médical et carcéral), la moitié de cette structure ne fonctionnerait momentanément pas telle que prévue, mais serait dédiée à des unités standard d'emprisonnement pour soulager la pression subie par Champ-Dollon en raison de sa surpopulation carcérale.

S'il est compréhensible de vouloir diminuer la souffrance endurée par les détenus et le personnel de Champ-Dollon, force est de constater que l'on s'est beaucoup éloigné du projet initial – créer un centre de soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour détenus.

Et plus les mois passent, plus on s'en distance.

Qui est actuellement à Curabilis ?

L'UHPP n'a finalement pas ouvert en avril 2014.

Une unité de mesures est maintenant occupée par des femmes. Des femmes qui viennent de Riant-Parc et de Champ-Dollon, selon les informations données. Sont-elles au bénéfice de mesures ? Leurs conditions de détention ont-elles été modifiées ? Le Conseil d'Etat a-t-il vidé les locaux de Riant-Parc pour vendre ce bâtiment ? Le Conseil d'Etat pensait-il réduire la surpopulation carcérale en déplaçant des détenues qui résidaient dans des espaces souffrant moins de surpopulation ?

L'ouverture de l'unité de sociothérapie finalement annoncée pour septembre vient d'être encore reportée. Parce que le bâtiment n'est pas prêt et que le concept n'est pas assez posé. Pourtant, cela fait plusieurs mois qu'un nouveau concept de sociothérapie a été accepté par les HUG puis validé par le Conseil d'Etat. Or, même les sorties accompagnées des détenus n'ont pas repris... Cependant, dans la réponse à la motion « Utilisation systématique de la géolocalisation lors des sorties accompagnées de détenus et d'individus potentiellement dangereux », le Conseil d'Etat nous indique que Genève et Vaud font actuellement des tests de bracelets électroniques. Surprenant : comment est-il possible de tester des bracelets pour les sorties alors qu'il n'y a plus de sorties ?

Les améliorations techniques dans les bâtiments auraient dû être faites, et les malheureuses erreurs de conception architecturale de l'ensemble du site ne devraient pas empêcher que l'on traite des patients.

Concernant le personnel nécessaire pour cette unité, il n'aurait normalement pas dû y avoir de problème. Dans la réponse à la question « Que cache réellement la fermeture du centre de sociothérapie La Pâquerette ? », il est expliqué que le personnel de l'ex-Pâquerette allait recevoir une formation complémentaire pour ensuite travailler dans le cadre de Curabilis. Qui a décidé que ce ne serait finalement pas le cas, et pourquoi ?

Et lorsque les unités de mesures seront enfin dédiées à des détenus attendant des soins, comment va-t-on traiter ces derniers ? Un concept psychiatrique, à l'instar de celui pour la sociothérapie, a-t-il été pensé ? Car la psychiatrie ne se résume heureusement pas à des prescriptions médicamenteuses violentes. Il est essentiel de soigner grâce aux préceptes de la psychiatrie relationnelle, et de ne pas lui substituer l'abrutissement chimique. D'autant plus que nous devons recréer un comportement social adéquat en vue d'une réadaptation sociale.

Curabilis n'a pas pour vocation de se tourner vers l'enfermement.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Qu'est-ce qui a été mis en place pour recruter du personnel médical et carcéral pour Curabilis (autre que transférer les gardiens d'autres établissements pénitenciers – La Brenaz en l'occurrence – à Curabilis puis les remplacer par des agents de sécurité privés, évidemment) ?*
- *Est-il prévu de terminer au plus vite les travaux d'améliorations techniques et de conception nécessaires à une utilisation complète des espaces de vie intérieurs et extérieurs ? Y a-t-il des patients à Curabilis ? Sinon, pourquoi ?*
- *Quelles sont les actuelles conditions de détention des femmes résidant à Curabilis ? Quelles étaient-elles avant ?*
- *Quand la sociothérapie va-t-elle reprendre ?*
- *Quand est-ce que Curabilis fonctionnera comme centre de soins psychiatriques (UHPP et unités de mesures) ?*
- *Un concept de psychiatrie pour Curabilis existe-t-il ou va-t-il exister ? Sera-t-il basé sur la psychiatrie relationnelle ou sur le seul recours médicamenteux ?*
- *Est-il toujours prévu d'y traiter des gens, en vue, notamment, de leur future réinsertion ?*

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.